

Remplacement du groupe froid et des centrales de traitement d'air (CTA) et réfection de la piste de la patinoire des lacs de l'Essonne à Viry-Châtillon

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis sur le site de Silver'Innov, sis 54 rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine, en séance plénière. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 14 septembre 2022.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		P
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
4ème vice-président	M. TEILLET Alexis	Présent		P
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
6ème vice-président	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Présent		P
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Présent		P
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	-		-
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	-		-
11ème vice-président	M. SAC Patrice	Présent		P
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	-		-
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Présent		P
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Présent		P
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	-		-
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2863 à 2874	21	-	21

Exposé des motifs

L'EPT souhaite procéder au remplacement du groupe froid et réfection de la piste de la patinoire des Lacs de l'Essonne à Viry-Châtillon.

Le projet vise à remplacer le groupe froid et rénover de la piste de la patinoire car L'EPT Grand Orly Seine Bièvre possède et exploite une installation frigorifique utilisant le fluide R507A. Celui-ci, parmi d'autres, fait l'objet d'une réglementation stricte étant donné son fort Pouvoir de Réchauffement Planétaire (PRP), ayant un impact sur la maintenance et l'entretien des équipements. En effet, ce fluide fait partie des HFC (hydrofluorocarbure) qui affectent gravement l'environnement et la couche d'ozone par les puissants gaz à effet de serre dont ils sont responsables. C'est pour cela que depuis plusieurs années, l'utilisation de ces fluides est de plus en plus réglementée : depuis 2020, les HFC ayant un PRP supérieur à 2 500 sont interdits, et le fluide utilisé pour la patinoire, le R507A, avec un PRP de 3 985, fait partie de cette catégorie. En d'autres termes, le R507A a un impact sur le réchauffement planétaire près de 4 000 fois supérieur à celui des fluides comme le NH3 (PRP = 0) ou le CO2 (PRP = 1). D'ici 2030, seuls les HFC avec un PRP inférieur à 150 seront encore autorisés.

A ceci s'ajoute également le fait que les producteurs et importateurs de fluides ont obligation de réduire leur mise sur le marché de 80% d'ici 2030 (en équivalent tonne de CO2) avec un premier palier important de 30% débuté en 2018. Ainsi, se fournir en certains fluides est rendu de plus en plus difficile.

Le coût total du projet estimé à 2 489 310 € HT.

Dans le cadre du dispositif porté par l'Agence Nationale du Sport (ANS), le programme d'intervention en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des équipements sportifs structurants pour l'année 2022-2023, l'EPT sollicite une subvention d'un montant de 1 991 448 € HT, soit 80 % du coût total HT du projet.

Le bouclage du plan de financement permettrait d'engager les travaux en 2022 pour une livraison en 2023 pour la première phase (remplacement du groupe froid) et en 2024 pour la deuxième phase (remplacement de la CTA et réfection de la piste).

Il est proposé d'approuver l'engagement du projet et son plan de financement.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du Conseil Territorial du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil territorial au Bureau ;

Vu les termes de l'appel à projets initié par l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre du programme d'intervention en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des équipements sportifs structurants pour l'année 2022-2023 ;

Considérant que le projet de rénovation des équipements techniques de la piscine de Viry-Châtillon permettra de moderniser cet équipement, d'en améliorer le confort pour les usagers et de réaliser d'importantes économies d'énergie ;

Considérant que ce projet est l'opportunité de mettre en œuvre des solutions innovantes en matière de traitement de l'air ;

Entendu le rapport de M. Clément Decrouy,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le projet de rénovation des équipements techniques de la patinoire des Lacs de l'Essonne de Viry-Châtillon, pour un coût total estimé à 2 489 310 € HT.
2. Précise qu'une subvention sera sollicitée par décision du Président auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre du programme d'intervention en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des équipements sportifs structurants pour l'année 2022-2023, à hauteur de 1 991 448 € HT, soit 80 % du coût total HT du projet.
3. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 21



A Vitry-sur-Seine, le 21 septembre 2022

Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 21 septembre 2022
ayant été publiée le 22 septembre 2022